



A qui reviennent les vêtements du défunt?

Par **elo81**, le **29/08/2011** à **17:43**

Bonjour,

ma soeur est décédée récemment. Elle n'avait pas d'enfants, mes parents sont encore en vie, et ma soeur était pacsés avec son compagnon, dont elle a fait le légataire universel par testament.

je souhaiterais savoir à qui reviennent de plein droit les vêtements et les effets personnels de ma soeur décédée, à ses parents ou à son compagnon?

Cette question peut paraître accessoire, voire mesquine vis à vis de son compagnon, mais il ne faut y voir que la volonté de la part de ma famille et moi même de garder un minimum de dignité.

Nous avons un différent avec son compagnon (il n'aurait pas porté secours à ma soeur de façon délibéré, à la suite de quoi, ma soeur était tombé dans le coma quelques jours plus tard).